



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM, JUBERT, BORDES, LAMY, FRICHOT, GIRAUD, RAPP-LEROY Adjointes

MM, MOUTET, HUBERT-DIGER, JEANNE, FRICHOT, GOURGUECHON, HESLOUIN, DIETRICH, CHERDEL, DURAND, DUFER, PETIT, GILLET, GOUIN, MARTIN, DE PIBRAC, POISSON

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Monsieur Pascal LHOSTE qui donne pouvoir à Madame Dominique FRICHOT

Madame Sylvie GOUSSARD qui donne pouvoir à Monsieur Eric JUBERT

Madame Marie-Christine NORMAND qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LAMY

Monsieur Jean-Christophe DOUSSET qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe GIRAUD

Monsieur Christian COCHELIN qui donne pouvoir à Monsieur Fabien GILLET

Madame Agnès GUERIN qui donne pouvoir à Monsieur Mathieu de PIBRAC

La séance est ouverte à 19 heures 06

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Christine CHERDEL est élue secrétaire de séance.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique qu'il faudra débattre et se prononcer sur les points suivants non-inscrits dans la convocation :

- Convention avec La Passerelle
- Révision du PLU

Il est donné lecture de courriers de remerciements :

- l'UCIA,
- de l'EFS pour le prêt de la salle pour la collecte du 16 juin 2020,

Le compte rendu de la séance du 11 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

1- DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un

débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Cependant, l'ordonnance du 25 mars 2020 supprime exceptionnellement le délai de deux mois entre la remise du rapport et le vote du budget et précise que le DOB et le BP 2020 peuvent faire l'objet d'une même séance.

Le DOB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
- d'informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent son cadre légal tel que prévu actuellement par le CGCT et tel qu'il a été précisé par la jurisprudence administrative.

Le DOB représente, pour chaque collectivité, un outil pour réduire ses incertitudes par un éclairage et une anticipation sur le moyen terme de ses marges de manœuvre et de ses capacités, en matière d'autofinancement, d'endettement et d'investissement.

Le DOB, consultable à l'accueil de la Mairie, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site internet de la Ville, aborde donc successivement :

- le contexte socio-économique et l'environnement général,
- l'analyse de la situation financière et fiscale de la commune : données et ratios généraux, fiscalité, prospective et endettement, pour le budget Ville

2- VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE comme suit le taux des taxes locales pour 2020 : doit voter le taux des taxes locales :

Foncier bâti :	26,88 %
Foncier non bâti :	36,06 %

COMPTES DE GESTION - ANNÉE 2019

3- COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL

Les résultats entre le compte de gestion et le compte administratif 2019 sont discordants comme suit :

	RESULTAT DE CLOTURE 2019 FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE CLOTURE 2019 INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2019
Cpte de gestion	883 428,46 €	- 244 364,73 €	639 063,73 €
Cpte administratif	883 485,19 €	- 244 356,73 €	639 128,26 €
CG-CA	- 56,73 €	- 8 €	-64,53 €

Cette discordance est rectifiée sur le budget prévisionnel 2020.

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4- COMPTE DE GESTION BUDGET L'EAU

Les résultats entre le compte de gestion et le compte administratif 2019 sont discordants comme suit :

	RESULTAT DE CLOTURE 2019 FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE CLOTURE 2019 INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2019
Cpte de gestion	- 121 557,34 €	642 134,58 €	520 757,24 €
Cpte administratif	- 121 557,34 €	726 707,57 €	605 150,23 €
CG-CA	0 €	- 84 392,99 €	- 84 392,99 €

Cette discordance est rectifiée sur le budget prévisionnel 2020.

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5- COMPTE DE GESTION BUDGET BÂTIMENTS

Les résultats entre le compte de gestion et le compte administratif 2019 sont concordants comme suit :

	RESULTAT DE CLOTURE 2019 FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE CLOTURE 2019 INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2019
Cpte de gestion	- 32 197,16 €	106 498,81 €	74 301,65 €
Cpte administratif	- 32 197,16 €	106 498,81 €	74 301,65 €
CG-CA	0 €	0 €	0 €

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6- COMPTE DE GESTION BUDGET LOTISSEMENT DE LA DÎME

Les résultats entre le compte de gestion et le compte administratif 2019 sont concordants comme suit :

	RESULTAT DE CLOTURE 2019 FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE CLOTURE 2019 INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2019
Cpte de gestion	- 181 864,73 €	- 614 481,58 €	- 796 346,31 €
Cpte administratif	- 181 864,73 €	- 614 481,58 €	- 796 346,31 €
CG-CA	0 €	0 €	0 €

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7- COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT

Les résultats entre le compte de gestion et le compte administratif 2019 sont concordants comme suit :

	RESULTAT DE CLOTURE 2019 FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE CLOTURE 2019 INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2019
Cpte de gestion	203 896,50 €	116 750,00 €	320 646,50 €
Cpte administratif	203 896,50 €	116 750,00 €	320 646,50 €
CG-CA	0 €	0 €	0 €

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8- COMPTE DE GESTION BUDGET BATEAUX ÉLECTRIQUES

Les résultats entre le compte de gestion et le compte administratif 2019 sont concordants comme suit :

	RESULTAT DE CLOTURE 2019 FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE CLOTURE 2019 INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2019
Cpte de gestion	49 409,19 €	0 €	49 409,19 €
Cpte administratif	49 409,19 €	0 €	49 409,19 €
CG-CA	0 €	0 €	0 €

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES ADMINISTRATIFS - ANNÉE 2019

9- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil examine le compte administratif du budget Principal année 2019 qui s'établit comme suit :

	Résultat Exercice 2019		Résultat Clôture 2019		Résultat global exercice 2019	
<u>fonctionnement</u>	Excédent	219 658,38 €	Excédent	883 485,19 €	Excédent	639 128,46 €
<u>investissement</u>	Excédent	415 744,24 €	Déficit	- 244 356,73 €		

Le Conseil, à la majorité, Monsieur BILLARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCLARE que le compte administratif de la Commune, conformément au compte de gestion du receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU

Le Conseil examine le compte administratif du budget Eau année 2019 qui s'établit comme suit :

	Résultat Exercice 2019		Résultat Clôture 2019		Résultat global exercice 2019	
<u>fonctionnement</u>	Déficit	- 121 557,34 €	Déficit	- 121 557,34 €	Excédent	605 150,23 €
<u>investissement</u>	Excédent	778 119,51 €	Excédent	726 707,57 €		

Le Conseil, à la majorité, Monsieur BILLARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCLARE que le compte administratif de la Commune, conformément au compte de gestion du receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET BÂTIMENTS

Le Conseil examine le compte administratif du budget Bâtiments année 2019 qui s'établit comme suit :

	Résultat Exercice 2019		Résultat Clôture 2019		Résultat global exercice 2019	
<u>fonctionnement</u>	Déficit	- 38 029,29 €	Déficit	- 32 197,16 €	Excédent	74 301,65 €
<u>investissement</u>	Déficit	- 49 284,13 €	Excédent	106 498,81 €		

Le Conseil, à la majorité, Monsieur BILLARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCLARE que le compte administratif de la Commune, conformément au compte de gestion du receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT DE LA DÎME

Le Conseil examine le compte administratif du budget Lotissement de la Dîme année 2019 qui s'établit comme suit :

	Résultat Exercice 2019		Résultat Clôture 2019		Résultat global exercice 2019	
<u>fonctionnement</u>	Déficit	- 285 372,72 €	Déficit	- 181 864,73 €	Déficit	- 796 346,31 €
<u>investissement</u>	Déficit	- 361 561,60 €	Déficit	- 614 481,58 €		

Le Conseil, à la majorité, Monsieur BILLARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCLARE que le compte administratif de la Commune, conformément au compte de gestion du receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil examine le compte administratif du budget Assainissement année 2019 qui s'établit comme suit :

	Résultat Exercice 2019		Résultat Clôture 2019		Résultat global exercice 2019	
<u>fonctionnement</u>	Excédent	4 679,79 €	Excédent	203 896,48 €	Excédent	320 646,48 €
<u>investissement</u>	Déficit	- 80 109,37 €	Excédent	116 750,00 €		

Le Conseil, à la majorité, Monsieur BILLARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCLARE que le compte administratif de la Commune, conformément au compte de gestion du receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET BATEAUX ÉLECTRIQUES

Le Conseil examine le compte administratif du budget Bateaux électriques année 2019 qui s'établit comme suit :

	Résultat Exercice 2019		Résultat Clôture 2019		Résultat global exercice 2019	
<u>fonctionnement</u>	Excédent	14 556,18 €	Excédent	49 409,19 €	Excédent	49 409,19 €

Le Conseil, à la majorité, Monsieur BILLARD ne participant pas au débat et au vote, DÉCLARE que le compte administratif de la Commune, conformément au compte de gestion du receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

RÉSULTATS - ANNÉE 2019

15- RÉSULTATS BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil, à l'unanimité, DIT QUE les résultats 2019 sont reportés sur l'exercice 2020 comme suit :

♦Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté en excédent pour un montant de 761 871.12 €

•Résultat de fonctionnement du Budget principal M14 :

Montant compte administratif : 883 485.19 €

Montant de correction : - 56.13 €

Montant reporté : 883 428.46 €

•Résultat de fonctionnement du Budget eau M49 transféré au Budget principal : - 121 557.34 €

♦Compte 001 Résultat d'investissement reporté en excédent pour un montant de 397 949.85 €

•**Résultat d'investissement du Budget principal M14 :**

Montant compte administratif : - 244 356.73 €

Montant de correction : - 8 €

Montant reporté : - 244 364.73 €

•**Résultat d'investissement du Budget eau M49 transféré au Budget principal :**

Montant compte administratif : 726 707.57 €

Montant de correction : - 84 392.99 €

Montant reporté : 642 314.58 €

16- RÉSULTATS BUDGET BÂTIMENTS

Le Conseil, à l'unanimité, DIT QUE les résultats 2019 sont reportés sur l'exercice 2020 comme suit :

♦Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté en déficit pour un montant de - 32 197.16 €

♦Compte 001 Résultat d'investissement reporté en excédent pour un montant de 106 498.81 €

17- RÉSULTATS BUDGET LOTISSEMENT DE LA DÎME

Le Conseil, à l'unanimité, DIT QUE les résultats 2019 sont reportés sur l'exercice 2020 comme suit :

♦Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté en déficit pour un montant de -181 864.73 €

♦Compte 001 Résultat d'investissement reporté en déficit pour un montant de -614 481.58 €

18- RÉSULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil, à l'unanimité, DIT QUE les résultats 2019 sont reportés sur l'exercice 2020 comme suit :

♦Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté en excédent pour un montant de 203 896.50 €

♦Compte 001 Résultat d'investissement reporté en excédent pour un montant de 116 750 €

19- RÉSULTATS BUDGET BATEAUX ÉLECTRIQUES

Le Conseil, à l'unanimité, DIT QUE les résultats 2019 sont reportés sur l'exercice 2020 comme suit :

♦Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté en excédent pour un montant de 49 409.19 €

BUDGETS PRIMITIFS 2020

20- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Le Conseil, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2020 de la Commune arrêté et équilibré aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 5 254 797 euros

Section d'investissement : 3 264 947 euros

21- BUDGET PRIMITIF DES BÂTIMENTS

Le Conseil, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2020 des Bâtiments arrêté et équilibré aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 178 000 euros

Section d'investissement : 107 479 euros

22- BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DE LA DÎME

Le Conseil, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2020 du Lotissement de la Dîme arrêté et équilibré aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 1 175 080 euros

Section d'investissement : 988 214 euros

23- BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2020 de l'Assainissement arrêté et équilibré aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 911 897 euros

Section d'investissement : 2 369 750 euros

24- BUDGET PRIMITIF DES BATEAUX ELECTRIQUES

Le Conseil, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2020 des Bateaux Électriques arrêté et équilibré aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 129 410 euros

Section d'investissement : 11 000 euros

25- BUDGET PRIMITIF DU BOURG CENTRE

Le Conseil, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2020 du Bourg Centre arrêté et équilibré aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 400 000 euros

Section d'investissement : 1 232 200 euros

26- CLÔTURE DU BUDGET EAU

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE la clôture du budget de l'Eau et l'intégration des comptes de ce budget dans le budget Principal.

27- FONDS DE SOUTIEN PÉRISCOLAIRE À REVERSER À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de reverser le fonds de soutien périscolaire pour un montant de 40 140 euros à la Communauté de Communes du Bonnevalais pour l'année scolaire 2017-2018.

28- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

- CVAE
- Transfert de charges

POINTS NON-INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR INITIAL

29- CONVENTION AVEC LA PASSERELLE

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur Julien LALONG, Président de l'établissement « La Passerelle ».

30- RÉVISION DU PLU

Le Plan Local d'Urbanisme doit être revu notamment pour l'intégration du SCOT du Pays Dunois (Schéma de cohérence territoriale), révision des limites des zones U, Ua, Ub, afin de mieux distinguer les zones de bâti ancien et de bâti moderne, mesures complémentaires architecturales en centre-ville, etc...

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de prescrire la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 153-31 et suivants, R 153-11 et R 153-12 du code de l'urbanisme.

Après signature des différents documents, la séance est levée à 20H58

Vu par nous, Monsieur Joël BILLARD, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Joël BILLARD

